

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

150, rue Ernest HEMINGWAY
CS 61936 29219 BREST CEDEX 2
TEL 02 98 43 31 31

RECEPISSE DE DEPOT

CONSEILS D'ENTREPRISES

143 AV. DE KERADENNEC
29334 QUIMPER CEDEX

V/REF :

N/REF : 94 B 411 / 2011-A-871

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BREST certifie qu'il a reçu le 23/02/2011,

P.V. d'assemblée du 04/01/2011
- Changement de Président

Concernant la société

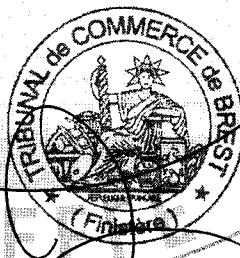
A 4
Société par actions simplifiée
avenue du Baron Lacrosse ZAC de Kergaradec
29850 Gouesnou

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2011-A-871 le 23/02/2011

R.C.S. BREST 398 920 421 (94 B 411)

Fait à BREST le 23/02/2011,

Le Greffier



LEGALE

SANS
VALEUR

LEGALE

A4
Société par Actions Simplifiée au capital de 37 600 Euros
Siège social : Avenue du Baron Lacrosse – ZAC de Kergaradec
29850 GOUESNOU
RCS BREST 398 920 421

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 4 JANVIER 2011

PROCES-VERBAL

Le 4 janvier 2011 à 11 heures,

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au Cabinet AVOXA – 2 bis rue Colbert – 29200 BREST, sur convocation régulière du Président.

Toutes les actions étant nominatives, la convocation a été faite par lettre adressée aux associés.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

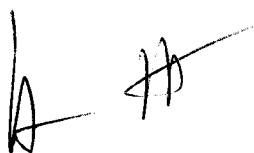
L'Assemblée est présidée par le Président : Monsieur Gérard ALLAIN.

Est désignée comme secrétaire : Madame Hélène ALLAIN

La Société BLS AUDIT ET CONSEILS, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée, n'est pas représentée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, ainsi constitué, permet de constater que les associés présents possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote comme totalisant 2 350 actions sur les 2 350 ayant le droit de vote et qu'à ces 2 350 actions sont attachées 2 350 voix.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer et est déclarée régulièrement constituée.



Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société ;
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- une copie de la lettre recommandée de convocation adressée au Commissaire aux Comptes, accompagnée de l'accusé de réception ;
- la feuille de présence.

Il dépose également :

- le rapport du Président ;
- le texte du projet de résolutions.

Il précise que les associés ont eu une parfaite connaissance de ces documents dans les délais prévus par la loi, ce que reconnaît l'assemblée.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- **Agrément d'une nouvelle associée ;**
- **Autorisation de cession d'actions ;**
- **Démission du Président ;**
- **Nomination d'un nouveau Président ;**
- **Pouvoirs pour les formalités.**

Puis il donne lecture du rapport du Président.

Enfin, la discussion est ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'agréer en qualité de nouvelle associée :

- La Société INVESTISSEMENTS CONSEILS AMENAGEMENTS
Société à Responsabilité Limitée au capital de 12 576 Euros
Dont le siège social est à PLUGUFFAN – 29700 – Z.A. de Bel Air
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de QUIMPER
Sous le numéro 450 938 303

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise Monsieur Gérard ALLAIN à céder à la Société INVESTISSEMENTS CONSEILS AMENAGEMENTS les MILLE CENT SOIXANTE QUINZE (1 175) actions lui appartenant dans le capital de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise Madame Hélène ALLAIN à céder à la Société INVESTISSEMENTS CONSEILS AMENAGEMENTS les MILLE CENT SOIXANTE QUINZE (1 175) actions lui appartenant dans le capital de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Gérard ALLAIN de ses fonctions de Président de la société, et ce à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

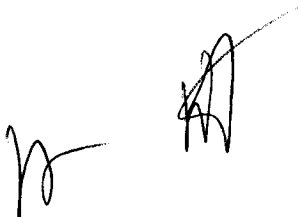
CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer :

- La Société INVESTISSEMENTS CONSEILS AMENAGEMENTS
Société à Responsabilité Limitée au capital de 12 576 Euros
Dont le siège social est à PLUGUFFAN – 29700 – Z.A. de Bel Air
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de QUIMPER
Sous le numéro 450 938 303
Représentée par Monsieur Vincent CANIEZ
Demeurant à COMBRIT – 29120 – 33 rue de l'Odéon
Né le 10 Juillet 1972 à QUIMPER (29)

en qualité de nouveau Président de la société, en remplacement de Monsieur Gérard ALLAIN, démissionnaire, pour une durée illimitée, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Monsieur Vincent CANIEZ, es-qualités, a déclaré, par courrier séparé, accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées, après avoir déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

SIXIEME RESOLUTION

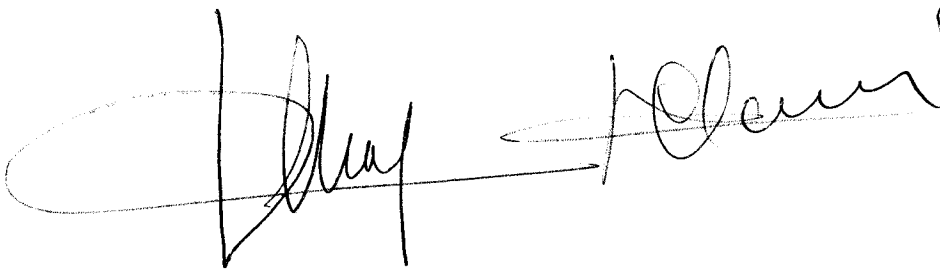
L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 11 heures 45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.



Bon pour acceptation
par la fonction de
président pour la
société Essentiel
Conseils Arénageur

